Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 10 MARS 2022

Délibération n° 2022/026

OBJET : **Convention entre la ville, la Scène Nationale d'Albi et la Compagnie DANS6T pour la résidence de territoire.**		
Date de convocation **: 03 mars 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents **: 26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **17 mars 2022**

L'an **2022, le 10 mars** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse -M. PENARD Serge - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michelle) - M. MIRALES Marc (pouvoir DA COSTA Céu) - M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme BELOU Florence (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. BATAOUI Kamel (pouvoir BOUTIN Mireille).

Absents sans pouvoir : 1
Mme BUNEL Sylvie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme DA COSTA Céu a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire, la commune de Graulhet et la Scène Nationale d'Albi-Tarn font appel à la Compagnie DANS6T pour la réalisation d'une résidence de territoire programmée du mois de février 2022 au mois de juin 2022 dont les actions de médiation culturelle seront réalisées à Graulhet.

Pour être toujours plus proche des publics les plus éloignés des salles de spectacles, la commune de Graulhet et la Scène Nationale d'Albi-Tarn ont sélectionné la Compagnie DANS6T pour son engagement et ses convictions dans la transmission de la pratique de la danse, tissant des liens avec l'actualité ou les sujets sociétaux comme la radicalisation ou l'égalité hommes/femmes. La pratique de la danse comme vecteur d'émancipation personnelle se place au cœur des réflexions de la compagnie. La compagnie DANS6T développe les liens entre Art et Société autour des thématiques de l'identité, de la République et de la laïcité.

La grande expérience de la Cie Dans6T des publics souvent très éloignés de la culture et la capacité de Bouziane BOUTELDJA à ouvrir le dialogue avec intelligence et finesse sont des atouts essentiels dans la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de cette résidence de territoire.

La participation de la ville de Graulhet à la réalisation de cette résidence de territoire est matérialisée par une convention qui en détermine les conditions techniques, administratives et financières.

Compte-tenu de la mise en œuvre de ce projet culturel, la Commune de Graulhet s'engage à hauteur de 8 000€ euros.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Graulhet, la Scène Nationale d'Albi-Tarn et la Compagnie DANS6T relative à la mise en œuvre d'une résidence de territoire en 2022.

- QUE la participation est fixée à 8 000€ au titre de ce partenariat culturel.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

VILLE DE Graulhet

République Française

Liberté Egalité Fraternité

CONVENTION DE PARTENARIAT

RÉSIDENCE CHORÉGRAPHIQUE DE TERRITOIRE 2022

Entre

LA COMMUNE DE GRAULHET

Numéro SIRET : 218 101 053 000 13
Code A.P.E. : 8411Z
Licence d'entrepreneur de spectacles
R-2020-006274/R-2020-006279/R-2020-006419/R-2020-006425
Adresse : Place Elie Théophile BP 169 81340 GRAULHET cedex 9
Téléphone : 05 63 42 85 50
Représentée par : Monsieur Blaise Aznar, en sa qualité de Maire

D'UNE PART

Et

LA SCENE NATIONALE D'ALBI

Numéro SIRET : 328 543 814 00011
Code A.P.E. : 9004Z
Licence d'entrepreneur de spectacles
n° 1-1087934 1-1087935 1-1087936 2-1087937 3-1087938
Siège social : Place de l'Amitié entre les Peuples 81000 Albi
Téléphone : 05 63 38 55 55
Représentée par : Martine LEGRAND, en sa qualité de Directrice

Et

LA COMPAGNIE DANS6T

Numéro SIRET : 47897692100039
Code A.P.E. : 9001Z
Siège social : 18 rue Robert Destarac 65000 Tarbes
Téléphone : 06 40 42 68 57
Représentée par : Jonathan Benezech, en sa qualité de Président

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

PRÉAMBULE :

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire, la Ville de Graulhet et la Scène Nationale d'Albi font appel à la Compagnie DANS6T pour la réalisation d'une résidence de territoire programmée du mois de février au mois de juin 2022 dont les actions de médiation culturelle seront réalisées à Graulhet. La compagnie DANS6T développe les liens entre Art et Société autour des thématiques de l'identité, de la République et de la laïcité.

C'est par le corps que son chorégraphe, Bouziane Bouteldja, transmet ses engagements et ses convictions en tissant des liens avec sa propre histoire. La pratique de la danse comme vecteur d'émancipation personnelle se place au cœur de ses réflexions. Un axe incontournable de son projet artistique qu'il transmet le plus largement possible.

La grande expérience de la Cie Dans6T des publics souvent très éloignés de la culture et la capacité de Bouziane Bouteldja à ouvrir le dialogue avec intelligence et finesse sont des atouts essentiels.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La commune de Graulhet, porteuse du projet, et la Scène Nationale d'Albi s'associent pour accueillir la compagnie DANS6T dans le cadre d'une résidence de territoire pour la période du 22 février au 11 juin 2022, la présence de la compagnie DANS6T et les actions menées sont organisées comme suit :

- Du 22 au 27 février (ateliers et répétitions) Graulhet - salle du Foulon
- Du 11 au 16 mars (ateliers et répétitions) Graulhet - salle du Foulon
- Du 26 au 30 avril (ateliers et répétitions) Graulhet - salle du Foulon
- Du 6 au 11 juin (ateliers, répétitions et restitution) Graulhet - salle du Foulon

ARTICLE 2 – Programme d'actions

- 1 journée de rencontres avec élus, structures relais-partenaires et publics de Graulhet le 15/11/2021 avec performances dansées dans les cours de récréations du collège Louis Pasteur et du lycée Clément de Pémille

- 1 atelier chorégraphique mené au collège Louis Pasteur in situ avec les élèves de l'atelier hip hop (12-14 ans) et d'autres élèves du collège

- 1 atelier chorégraphique mené au Lycée professionnel Clément de Pémille dans le cadre du dispositif École ouverte

- 1 stage organisé pendant les vacances scolaires avec la MJC de Graulhet

- plusieurs journées d'intervention par Bouziane autour de thématiques sociétales en direction des publics des structures partenaires et des habitants des quartiers de Crins et d'En Gach

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

- projection du documentaire Broken mirrors à la Microfolie Graulhet

- 1 spectacle en diffusion proposé aux publics bénéficiaires des actions : « RITUAL DA VIDA » soit le 8 juin à Graulhet soit le 10 juin 2022 à Gaillac (La commune de Graulhet pourra affréter un bus (capacité à définir en fonction du nombre de personnes – maximum 65 personnes)

- 1 restitution / clôture de la résidence le 8 juin sous forme de performances dans l'espace public à Graulhet avec les participants aux ateliers (collégiens et lycéens notamment).

ARTICLE 3 – Calendrier des interventions et partenaires identifiés

Voir annexe « Planning des actions »

ARTICLE 4 – Montant et régime de la convention

Le budget total de l'opération s'élève à 19 970,65€ (voir budget en annexe). La ville de Graulhet contribue pour un montant de 8 000€ (huit mille euros) versé sur présentation de facture à la compagnie DANS6T, la Scène Nationale d'Albi pour un montant de 7 000€ (sept mille euros) versé directement à la compagnie. Les subventions ANCT et Institut Français permettent d'atteindre le solde de l'opération. La subvention ANCT d'un montant de 4500€ (quatre mille cinq cent euros) est sollicitée par la Compagnie et perçue directement.

ARTICLE 5 - Modalités d'exécution de la programmation

La commune de Graulhet assure la coordination des partenaires locaux (collège Louis Pasteur, lycée Clément de Pémille, MJC) et met à disposition le personnel nécessaire à l'accueil de la compagnie DANS6T, aux répétitions, aux temps de médiation en salle, notamment les dispositifs d'éclairage, de sonorisation, la sollicitation de toutes les autorisations administratives ou autres qui s'avèrent nécessaires aux actions de médiation ainsi que les opérations de montage et de démontage des installations techniques. Ces installations peuvent se faire en coopération avec le personnel technique de la Scène Nationale d'Albi.

La Scène Nationale d'Albi s'engage à apporter le matériel de sonorisation transportable pour les actions réalisées en extérieur et assure une présence régulière du personnel attaché aux relations avec le public.

La commune de Graulhet assurera de manière générale le traitement de l'ensemble des formalités comptables, sociales et administratives.

ARTICLE 6 – Hébergement et restauration

La commune de Graulhet réserve l'hébergement, les repas pour chaque période de résidence. La compagnie sera hébergée au Gîte « chez Elisabeth et Michel, 24 rue Saint-Jean, 81300 Graulhet (voir descriptif en annexe).

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

ARTICLE 7 – Évaluation / Bilan

La ville de Graulhet et la Scène Nationale d'Albi rédigent un bilan étayé portant sur les actions réalisées, les publics touchés et la réalisation des objectifs. En complément, un rapport rend compte de l'utilisation des sommes engagées.

ARTICLE 8 - Communication et médiation autour de la résidence de territoire

La ville de Graulhet assure la conception et la réalisation des outils de communication (print et web) nécessaires à la valorisation de la résidence.
La Scène Nationale d'Albi soutient la communication des actions de médiation avec les outils identiques à la promotion de ses propres actions (newsletter, distribution de tracts et d'affiches).

La Scène Nationale d'Albi et la ville de Graulhet font apparaître conjointement sur tous supports de communication le partenariat qui les rattache.

La Scène Nationale d'Albi et la ville de Graulhet assurent conjointement la diffusion de la communication autour des actions de médiations ou des présentations d'étapes de travail, en priorité vers les habitants de la commune.

ARTICLE 9 – Avenant

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 – Résiliation

La ville de Graulhet et la Scène Nationale d'Albi pourront mettre fin à la présente convention en cas de manquement grave aux obligations contractuelles du bénéficiaire et notamment en cas de non-exécution partielle ou totale de l'objet de la convention.

ARTICLE 11 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu, résolu ou résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure.

L'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, hors cas de force majeure, ayant pour conséquence l'annulation d'une ou plusieurs représentations entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre, outre le cas échéant le remboursement du prix des prestations non effectuées, une indemnité égale au montant des frais engagés à la date de rupture du présent contrat par la partie victime de l'inexécution.
Clause d'annulation liée COVID : Dans le cas où la représentation faisant l'objet de ce contrat serait annulée par mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire du Covid-19, les effets du présent contrat se trouveraient nuls. Les parties s'engagent cependant à venir en soutien aux compagnies artistiques et à verser une indemnité, correspondant aux frais réellement engagés (sur présentation des justificatifs), à la compagnie concernée par l'annulation. Les parties se partageraient la charge de cette indemnité comme suit :

- 50% à la charge de la Scène Nationale d'Albi
- 50% à la charge de la COMMUNE de GRAULHET

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220310-2022_026-DE

VILLE DE Graulhet

République Française

Liberté Egalité Fraternité

Fait en 3 exemplaires

A Graulhet, le 11 MARS 2022

Pour la ville de Graulhet

Blaise AZNAR,
Maire de Graulhet

Pour la Scène Nationale d'Albi

Madame Martine LEGRAND,
Directrice

Pour la Compagnie DANS6T

M. Jonathan BENEZECH,
Président